



Procès Verbal DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 07/09/2022 à 19H30

Le Conseil Municipal de la Commune de ST VINCENT DE CONNEZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude ARNAUD, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

PRESENTS : ARNAUD Jean-Claude, CHARENTON Thierry, NORCIA Laure, LAVILLE Stéphane, DURAND Pascal, LACHAIZE Aurélie, LAFAURIE Jocelyne, VERGNES David, RICHARD William.

ABSENTS excusés : GALON Maxime, MARTINA Mélanie, PRADINES Vanessa, DAURIAC Fabien.

ABSENTS :

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. David VERGNES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu(e) secrétaire.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la séance du 07 septembre 2022,
2. Travaux peinture logement Dès,
3. Création de poste : Contrat PEC
4. Désignation correspondant incendie/secours,
5. Frais déplacement agent,
6. RPQS Assainissement,
7. SDE 24 Rapport d'activité 2021,
8. Bail professionnel infirmières,
9. Etude énergétique ancienne gendarmerie,
10. AMF Théléthon,
11. Divers.

➤ **NOMBRE DE CONSEILLERS :** Nombre de Conseillers : 13 en exercice, 9 présents, 9 votants.

➤ **DELIBERATIONS :**

ORDRE DU JOUR N°1 : Approbation du PV du 02 août 2022,
PV approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°2 : Demande de logements,
Logement T3 Dès Gendarmerie attribué à la famille GORET ;
Logement T4 Prebyrière attribué à la famille CALDRAY.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°3 : Location salle des fêtes association Yoga,
Le conseil municipal accepte de louer la salle des fêtes à l'association « True Self » 200€ pour la première année avec caution de 2000€. Tarif à revoir au bout d'un an.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°4 : Echange chemin Aucouturier,
Le maire rappelle que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal estime le prix des portions de chemin à 1100€ et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches à intervenir et l'autorise à signer les documents.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°5 : Taxe de séjour,

Rien à faire pour la commune, la CCPR s'occupe de tout.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°6 : Audit énergétique des logements communaux,

240€ par logement (12 logements) soit un total de 2880€.

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°7 : Personnel communal,

- remplacement secrétaire comptable : Mme Manet revoir au prochain CM nature du contrat.
- remplacement cantinière : 6h par jour annualisées à 18h40. 1 jour solidarité non rémunéré soit 3h44 à faire en plus pendant les vacances.
- surveillance cantine remplacements : Stéphanie Deceton (11h30 – 14h00)
Océane Decreton (12h00 – 13h30).

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°11 : Divers

- a) Procédure expulsion huissier :

T2 sabotier : 1389€89

T4 Ouvroir : 3524€08

Le conseil municipal choisit Olivier BOUDOT, huissier de justice à Ribérac, moyennant la somme maximale de 2500€ par expulsion menée à son terme, charge Monsieur le maire de prévoir la somme au budget et l'autorise à signer tous les documents.

- b) Octobre Rose : Pas de subvention

Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

La séance est levée à : 20 heures 30

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance David VERGNES	Président/Maire Jean-Claude ARNAUD